



# Assemblée générale

Distr. générale  
23 novembre 2020  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-quinzième session

Point 112 de l'ordre du jour

### **Lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles**

#### **Rapport de la Troisième Commission**

*Rapporteuse* : M<sup>me</sup> Myriam **Oehri** (Liechtenstein)

1. À sa 2<sup>e</sup> séance plénière, le 18 septembre 2020, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Bureau, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-quinzième session la question intitulée « Lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles » et de la renvoyer à la Troisième Commission.
2. La Commission, conformément à l'organisation des travaux adoptée à sa 1<sup>re</sup> séance, tenue le 5 octobre, et compte tenu des répercussions que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a sur ses modalités de travail à la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale et des solutions qui s'offrent à elle dans l'intervalle sur le plan technique et du point de vue de la procédure, a tenu une séance informelle virtuelle pour entendre une déclaration liminaire et avoir un dialogue interactif sur la question en même temps que sur le point 111 de l'ordre du jour, intitulé « Prévention du crime et justice pénale », et sur le point 113, intitulé « Contrôle international des drogues ». Le compte rendu de la séance informelle virtuelle figure à l'annexe du document [A/75/479](#).
3. Aucun projet n'a été déposé au titre de cette question.

